

études de stratégie d'emploi communautaire soit par des transactions bilatérales avec les autorités des diverses provinces, étant donné les problèmes propres à chacune.

\* \* \*

### LES FINANCES

#### LA DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET—LA CRÉATION D'EMPLOIS COMME PRINCIPAL OBJECTIF

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je vais adresser ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Si je me souviens bien, le secrétaire parlementaire, dans sa réponse, a dit que nous pouvions compter sur un budget d'ici l'été. Vu les niveaux de chômage que prévoient pour l'an prochain presque tous les groupes à l'extérieur du gouvernement, et deux ministères aussi je crois, soit le pire qu'ait connu le Canada depuis la Seconde Guerre mondiale, le premier ministre nous dirait-il à quelle date environ le gouvernement présentera un budget? J'espère que ce sera d'ici quelques semaines et non pas à l'été. En outre, peut-il donner à la Chambre l'assurance que le budget aura comme principal objectif la création d'emplois?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué que le budget serait présenté au cours de la session. Je n'ai pas dit à l'été. La date exacte sera annoncée très prochainement par le ministre des Finances lorsqu'il sera à la Chambre. Quant à Terre-Neuve dont s'inquiète le député, j'ai eu une correspondance suivie avec son premier ministre, M. Moores. Je lui ai exposé avec force détails la gamme de dépenses que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fait actuellement et toutes celles qu'engagent d'autres services du gouvernement fédéral pour créer des emplois dans cette province. Naturellement, le budget tiendra compte de l'état de l'économie et des graves problèmes de chômage. Cependant, nous n'oublions pas, en ce qui nous concerne, qu'il faut également empêcher une reprise de l'inflation. Nous espérons, pour une fois, avoir l'appui du député sur ce point.

\* \* \*

[Français]

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### LE PRÉTENDU CONFLIT ENTRE LES RÈGLEMENTS ET LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le 24 novembre dernier, je lui demandais avec mon collègue de Bellechasse si son ministère avait pris une décision relativement aux chômeurs que la Commission prétend liés à un conflit collectif dans la construction. Le ministre répondait alors qu'il étudierait ma demande et qu'il ferait rapport. Or, au moment présent aucune décision n'a encore été prise, et ces chômeurs continuent d'attendre une décision, alors qu'ils sont inadmissibles à l'aide sociale. Est-ce que le ministre est en mesure aujourd'hui de dire si la Commission a pris une

### Questions orales

décision relativement à ces cas, afin de permettre à des milliers de québécois d'avoir une juste part de ce qui leur revient?

**L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Oui, monsieur le président, nous avons examiné jusqu'à 50,000 cas, et maintenant il nous en reste 70 à analyser. Nous avons 325 appels à étudier maintenant. Je pense que nous finirons le 27 janvier.

**M. Fortin:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre est-il au courant de l'existence d'une directive dont j'ai copie en ma possession, portant le numéro 7,542,145, signée par un fonctionnaire du nom de Sanschagrin, par laquelle la Commission refuse de faire part aux prestataires des décisions rendues, ce qui fait que les prestataires ne peuvent en appeler de ces décisions? Effectivement, monsieur le président, cette décision est très grave. Il s'agit d'une directive interne où on peut lire ceci: Dans tous les cas où cette mesure administrative s'applique, il est bien important de ne pas expédier l'avis d'inadmissibilité aux prestataires. En pratique cela prive de tout droit d'appeler devant le tribunal administratif du Conseil du Travail des décisions qui ont déjà été prises par la Commission. Le ministre est-il au courant de cette directive et est-il disposé à s'engager à être honnête avec les prestataires et à retirer cette directive, afin que les prestataires aient justice au sein de la Commission?

**M. Cullen:** Monsieur le président, il faut tout d'abord que j'examine la directive dont l'honorable député vient de parler.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

#### LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE DE LA SITUATION À TERRE-NEUVE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Étant donné que le chômage est intimement lié aux transports, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il a décidé de créer une commission chargée d'étudier la situation des transports à Terre-Neuve, étant donné son incidence sur le taux de chômage actuel. A-t-il examiné la relation qui existe entre cette étude et celle qui est déjà terminée relativement au corridor transterréneuvien? Quand compte-t-il établir la commission? Peut-il nous dire exactement de quoi elle sera chargée?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Nous travaillons avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve afin d'établir le mandat qui permettrait à la commission de mener une enquête approfondie sur les problèmes de transport de cette province. Nous estimons que cette commission devrait largement s'inspirer du travail déjà fait—travail d'ailleurs considérable—et que ses conclusions devraient confirmer les faits tirés de l'expérience des habitants de Terre-Neuve. Ce travail devrait se faire assez rapidement.